

HP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2012/50

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 10 septembre 2012

L'an deux mille douze et le dix septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.

Date de convocation : le 31 août 2012.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 12
votants : 13*

Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1

**Présents : P.MAURIN – J-L.CHAUSSIGNAND – C.CROZIER – D.AUZAS –
M.JOLLIVET – A.VOLLE – N.SALA – M.BEUGNET – A.CORNET –
G.VERNET – M.HILAIRE - J.TESTON.**

Excusé : B.BOUAZZA a donné procuration à J-L.CHAUSSIGNAND.

Absents : B.DELAUZUN– D.FIALON

Mme Nathalie SALA a été élue secrétaire.

**Objet : Renouvellement du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) créé
par délibération n°2012/24 du 30.03.12.**

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 2012/24 portant sur la création d'un poste d'agent service technique dans le cadre du dispositif CUI-CAE à compter du 16/04/2012 pour une durée de 6 mois.

Il précise que ce contrat prendra fin le 15/10/2012 et que conformément au règlement d'aides propre à ce dispositif il peut être renouvelé pour une nouvelle période de 6 mois.

2012/142

HP

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents, le Conseil Municipal :

- DECIDE de renouveler le poste d'Agent Service Technique dans le cadre du dispositif Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi qui avait été créé par délibération n° 2012/24 du 30/03/2012.
- PRECISE que ce contrat sera d'une durée de 6 mois du 16/10/2012 au 15/04/2013.
- PRECISE que la durée du travail est fixée à 24 heures par semaine.
- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- AUTORISE le Maire à signer la convention avec Pôle Emploi et les services de l'Etat ainsi que le contrat de travail avec l'agent.

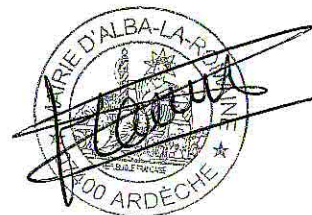
Fait et délibéré à Alba La Romaine, le 10 septembre 2012.

POUR COPIE CONFORME,

Alba La Romaine, le 11 septembre 2012.

LE MAIRE

Pierre MAURIN



REÇU A
LA PREFECTURE LE

12 SEP. 2012